

Retards et reculs de la France sur le climat

Le Haut Conseil pour le climat (HCE) a alerté, dans son 7^e rapport, sur le retard préoccupant des politiques publiques en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. Le rapport insiste aussi sur les inégalités sociales face au climat, et appelle à une action plus juste et inclusive. Gaïa Febvre, responsable « Politiques internationales » au Réseau Action Climat, réagit à ces constats.

Le 7^e rapport annuel du Haut conseil pour le climat (HCE), « Relancer l'action climatique face à l'aggravation des impacts et à l'affaiblissement du pilotage »⁽¹⁾, souligne que les conséquences du changement climatique s'aggravent, en France. Quels sont selon vous les marqueurs les plus préoccupants de cette évolution ?

Alors que la réalité de l'effondrement climatique se fait en effet sentir de manière toujours plus tangible, en France (Hexagone et outre-mer), la réduction de nos émissions ralentit de façon alarmante. En 2024, la baisse des émissions de gaz à effet de serre n'était que de 1,8 %, une baisse par ailleurs largement (70 %) due à des facteurs conjoncturels (hiver doux, meilleure disponibilité de l'énergie...) (voir schéma p. 15), et qui ne résulte donc pas des politiques publiques. Pour rappel, la baisse des émissions devrait être de 5 % tous les ans. Parmi les causes de recul: de nombreuses mesures d'accompagnement à la transition écologique manquent encore cruellement de moyens, voire ont été carrément stoppées, alors même qu'elles rencontraient du succès (aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, rénovation performante des bâtiments...). Le Haut Conseil pour le climat souligne ainsi le dangereux retard pris par le cadre législatif dans la lutte contre le réchauffement du climat, ce qui a empêché les acteurs économiques et les territoires de s'engager dans la transition. En effet, le rythme de réduction des émissions brutes devra doubler pour atteindre la cible fixée en 2030.

Par ailleurs, en matière d'adaptation, qui devrait désormais constituer une priorité, le constat reste préoccupant. Les efforts

engagés apparaissent largement en décalage avec l'ampleur des vulnérabilités et des besoins identifiés sur les territoires (Hexagone et outre-mer), qu'il s'agisse de la protection des populations face aux vagues de chaleur, de la résilience des infrastructures ou encore de la préservation des écosystèmes. De plus, le financement de l'adaptation demeure un véritable angle mort dans les documents de planification écologique, alors même qu'il conditionne la capacité du pays à anticiper et à limiter les impacts du changement climatique.

Pour résumer, la France doit garantir la lisibilité, la stabilité et la cohérence de l'action climatique, alors que de nombreux textes structurants sont attendus au niveau national. Il sera aussi impératif de renforcer l'accompagnement social pour assurer une plus grande justice et une meilleure acceptabilité sociale dans la mise en œuvre des mesures en faveur du climat.

« Le changement climatique tend à accentuer les inégalités existantes. Près de 15 % de la population de l'UE ne peut déjà plus répondre à ses besoins en matière de santé pour des raisons financières, alors que cette part risque de subir des effets de ce changement sur sa santé. »

Cela passe par des incitations publiques et des investissements massifs, le renouvellement des infrastructures, la régénération des forêts, ainsi qu'une anticipation renforcée des besoins en adaptation pour protéger les populations les plus vulnérables. A ces priorités s'ajoute la nécessité de relancer la diplomatie climatique française, dans un contexte international extrêmement complexe. Présentement, la France freine l'adoption d'une « contribution déterminée au niveau national » de l'UE ambitieuse (les contributions déterminées au niveau national, ou CDN, font partie intégrante de l'accord de Paris sur le climat adopté en 2015, qui impose à toutes les parties de communiquer tous les cinq ans à partir de 2020 leurs actions en faveur du climat; l'UE présente une CDN unique en son nom et au nom de ses Etats membres).

Il semble donc que les politiques conduites ces derniers mois ne soient pas dans une dynamique de « relance de l'action climatique » – pourtant recommandée par le Haut Conseil pour le climat, dans son rapport. Le vote de la loi Duplomb n'est-il pas en outre un mauvais signe ?

Alors que les préoccupations des Françaises et des Français pour le climat ne flétrissent pas⁽²⁾, notre pays n'est pas dans une dynamique de relance de l'action climatique. Au contraire, le gouvernement accumule reculs et retards dans

(1) Rapport téléchargeable sur www.hautconseilclimat.fr/wp-content/uploads/2025/07/HCC_RA_2025-18.07_web.pdf.

(2) Voir www.parlonsclimat.org/post/backlash-ecologique.

ses politiques environnementales. Le Réseau Action Climat a recensé plus de quarante-trois mesures régressives adoptées au premier semestre 2025⁽³⁾, freinant la transition écologique et mettant en danger la biodiversité. Ces reculs menacent notamment : les rénovations énergétiques, la création d'emplois dans les énergies renouvelables, et la qualité de l'air. Avec plusieurs textes législatifs et le budget 2026 en débat, les semaines à venir seront décisives. Mobilisations populaires et pression citoyenne pourraient jouer un rôle clé pour que l'action climatique redevienne une priorité.

La loi Duplomb illustre parfaitement la position d'un gouvernement qui ne tient plus compte ni de l'opinion publique, comme l'a montré la mobilisation exceptionnelle avec une pétition ayant recueilli plus de deux-millions de signatures en un temps record, ni de la science, cédant ainsi à la pression de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA). Finalement, la loi Duplomb n'a été censurée que partiellement par le Conseil constitutionnel, le 7 août dernier. Loin d'être une victoire pour la santé des Françaises et des Français, cette situation est d'autant plus préoccupante que la FNSEA s'est déclarée prête à proposer un nouveau texte, comme elle l'a annoncé lors de sa conférence de presse du 2 septembre dernier, appelant à un dépôt rapide.

Le rapport évoque aussi la question des inégalités liées au changement climatique : les populations les plus vulnérables sont plus impactées, et elles peuvent difficilement supporter le coût des mesures de réduction des émissions. Que pensez-vous des préconisations du HCE à cet égard ?

Les effets du changement climatique ne touchent pas tous les individus de la même manière. Il importe de prendre en compte le territoire de résidence, les ressources disponibles pour y faire face ainsi

© YAMU JAY, LICENCE PIXABAY



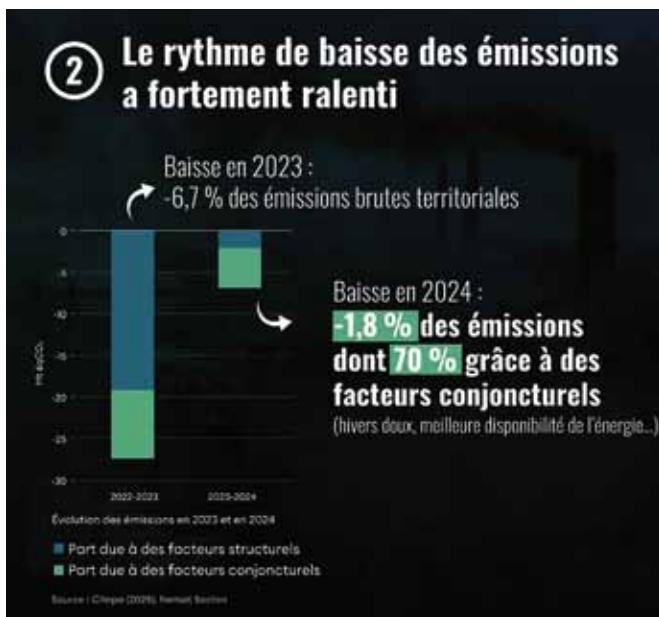
Le Réseau Action Climat a recensé plus de quarante-trois mesures régressives adoptées au premier semestre 2025, freinant la transition écologique. Ces reculs menacent notamment : les rénovations énergétiques, la création d'emplois dans les énergies renouvelables, et la qualité de l'air. Avec plusieurs textes législatifs et le budget 2026 en débat, les semaines à venir seront décisives.

que les facteurs de vulnérabilité tels que l'âge, le genre, le revenu ou l'emploi, pour comprendre comment les individus sont touchés. Ce qui implique que le changement climatique tend à accentuer les inégalités existantes. Par exemple, dans l'Union européenne (UE), environ 20 % de la population (cent-neuf-millions de personnes) vit dans des conditions de pauvreté ou d'exclusion sociale. Les personnes les plus âgées et les plus jeunes de la société sont souvent les plus vulnérables. Près de 15 % de la population de l'UE ne peut déjà plus répondre à ses besoins en matière de santé pour des raisons financières, alors que cette part risque de subir des effets du changement climatique sur sa santé. Plus de 20 % des habitants du sud et de l'est de l'UE vivent dans des logements qui ne peuvent pas être refroidis à des niveaux confortables pendant l'été. Ces personnes sont particulièrement vul-

nérables aux risques liés à l'augmentation du nombre de jours de canicule. Le rapport recommande d'intégrer explicitement les inégalités d'exposition et de vulnérabilité au changement climatique dans les stratégies d'adaptation, afin de protéger les droits humains. Car l'augmentation des taux de morbidité et de mortalité liée au changement climatique chez les personnes les plus vulnérables génère des besoins d'adaptation spécifiques pour garantir l'accès à une bonne santé pour toutes et tous (en particulier les enfants, les femmes enceintes et les personnes âgées). Il souligne également l'importance d'assurer un accès équitable à des espaces naturels préservés. En France, la surface moyenne d'espaces verts est de cinquante-et-un mètres carrés par habitant, mais elle chute à seulement trois mètres carrés dans certaines communes très urbanisées comme Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), ce qui accentue les effets des canicules. Le rapport propose également des mesures pour assurer l'accès à l'eau pour toutes et tous, y compris en outre-mer, et pour adapter les logements face aux pics de chaleur. Enfin, il est essentiel de rappeler

« Le Haut Conseil pour le climat souligne le dangereux retard pris par le cadre législatif français dans la lutte contre le réchauffement du climat, ce qui a empêché les acteurs économiques et les territoires de s'engager dans la transition. En effet, le rythme de réduction des émissions brutes devra doubler pour atteindre la cible fixée en 2030. »

(3) Voir <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/06/briefing-presse-stop-aux-reculs-pour-l-environnement.pdf>.



que le changement climatique impacte de plus en plus les travailleurs et les travailleuses, et les normes et référentiels techniques doivent évoluer pour garantir de bonnes conditions de travail.

Par ailleurs, les politiques de lutte contre le changement climatique peuvent, elles aussi, aggraver les inégalités. En effet, les politiques climatiques ambitieuses produisent de nombreux bénéfices: réduction de la facture énergétique, gains économiques sur des activités en développement, amélioration de la qualité de l'air et des sols, sécurité énergétique et hydrique, santé publique, emplois, etc. Mais ces politiques mises en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre soulèvent aussi des questions de justice sociale, du fait de leurs effets à court terme sur les populations vulnérables. La hausse du prix des énergies fossiles et les incitations à décarboner la consommation peuvent affecter le pouvoir d'achat des ménages, surtout si aucune alternative décarbonée n'est accessible. Les effets sont plus fortement ressentis par les ménages modestes aux budgets plus contraints, et risquent d'aggraver les situations de précarité énergétique si aucune mesure de soutien n'est mise en place.

L'accès à des alternatives bas-carbone requiert des efforts proportionnellement plus importants pour les ménages les plus modestes, dans un contexte où l'offre de biens et d'équipements abordables n'est pas assez disponible. Certains biens (par exemple les véhicules électriques, les logements économies en énergie, les équipements à basse consommation) peuvent

avoir un coût d'investissement prohibitif pour les ménages pauvres et modestes, dont l'épargne et les capacités d'endettement sont limitées. Des politiques publiques doivent donc être mises en œuvre pour assurer l'accessibilité à ces solutions à tous les ménages qui en ont besoin.

Selon vous quels outils devraient être développés pour associer davantage les citoyennes et les citoyens aux politiques publiques sur le climat ?

Le rapport du Haut Conseil pour le climat évoque la participation – en particulier des populations les plus exposées, ou vulnérables aux changements climatiques – aux processus de décision. Au-delà de la création d'espaces de participation pour les citoyens et citoyennes aux politiques publiques pour le climat, il est primordial d'écouter réellement leur parole et de traduire leurs propositions en actes concrets. La Convention citoyenne pour le climat en a apporté la démonstration : peu de recommandations ont été reprises et mises en œuvre, ce qui a laissé une marque indélébile dans le débat public et créé un bris de confiance – tout en démontrant la capa-

La réduction de nos émissions ralentit de façon alarmante. Pour rappel elle devrait être de 5 % tous les ans. Parmi les causes de recul : de nombreuses mesures d'accompagnement à la transition écologique manquent encore cruellement de moyens, voire ont été carrément stoppées, alors même qu'elles rencontraient du succès (aides à l'achat d'un véhicule moins polluant, rénovation performante des bâtiments...).

cité des citoyens et citoyennes à formuler des solutions ambitieuses, justes et réalistes, face à la crise climatique.

Quel rôle un réseau d'associations comme le vôtre peut-il jouer, dans les politiques de lutte contre le changement climatique ?

Le Réseau Action Climat rassemble une grande diversité de membres issus de domaines variés : climat, biodiversité, développement, questions humanitaires, précarité, jeunesse... Cette pluralité fait notre richesse et notre force, elle nous permet d'aborder la crise climatique sous de multiples facettes. Nous travaillons également en étroite collaboration avec nos branches européennes et internationales, dans un esprit de solidarité avec les pays du Sud, les moins responsables de la crise mais parmi les plus touchés.

Collectivement, nous jouons un rôle de vigie et de contre-pouvoir dans la lutte contre le changement climatique, en France comme à l'international. Nous cherchons à alerter sur les incohérences, à proposer des solutions concrètes et à pousser les décideuses et décideurs à agir en cohérence avec l'accord de Paris.

Notre travail s'inscrit pleinement dans un système démocratique et respectueux de l'Etat de droit, où la participation citoyenne et le débat public sont des leviers indispensables pour renforcer l'ambition climatique. ●

Propos recueillis par D&L

« L'accès à des alternatives bas-carbone requiert des efforts proportionnellement plus importants pour les ménages les plus modestes, dans un contexte où l'offre de biens et d'équipements abordables n'est pas assez disponible. Des politiques publiques doivent donc être mises en œuvre pour assurer l'accessibilité à ces solutions à tous les ménages qui en ont besoin. »